

* **ATTENTION** : Pour cet atelier, les participants **résidant à plus de 50 km de Montréal** peuvent avoir droit à un remboursement de frais de déplacement et de séjour, sur entente préalable. Contactez-nous pour plus d'information.

LE CONCEPTEUR ET LA GESTION : FISCALITÉ

Cet atelier, qui se veut convivial malgré le sujet, présente des façons de faire, simples et pratiques, pour que le professionnel des arts de la scène puisse bien gérer ses revenus et ses dépenses !

Contenu

La fiscalité pour les professionnels des arts de la scène est particulière en raison du statut de travailleur autonome, de la gestion des taxes (TPS et TVQ), des multiples sources de revenus, etc. Le formateur répondra à des questions comme : quelles dépenses sont déductibles ? quels revenus peuvent être considérés comme des droits d'auteurs au sens de l'exemption provinciale ? à partir de quel seuil de revenus faut-il s'incorporer ou s'inscrire aux fichiers de taxes ? peut-on être salarié et travailleur autonome ? qu'arrive-t-il si un travailleur autonome déclare des pertes ? etc. Toutes ces notions seront présentées en regard du métier de concepteur et de sa pratique spécifique. La formation veut répondre aux questions que les professionnels des arts de la scène, souvent désespérés, se posent quand arrive le printemps... et le temps des impôts !

Formateurs

Raymond Villeneuve, bachelier en droit, auteur dramatique et producteur de théâtre. Monsieur Villeneuve est aussi actif dans le développement de la formation continue auprès des auteurs dramatiques et des producteurs de théâtre.

Yves Messier, comptable agréé, spécialiste de la fiscalité des artistes.

Clientèle

La formation s'adresse aux professionnels des arts de la scène. La priorité est donnée aux membres de l'APASQ.

Date et durée Le **7 mars 2007** de **9h à 17h**.

Lieux Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, local 202 pavillon Monet-Chartrand, Montréal.

Coût 20 \$

Inscription linenadeau.coordination@videotron.ca ou par téléphone **514 509-6046**. Veuillez spécifier votre numéro de membre, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel.

Cette activité de formation continue est offerte grâce à un appui financier d'Emploi-Québec et du Conseil québécois des ressources humaines en culture.